



Région académique

Mon orientation après la 3ème

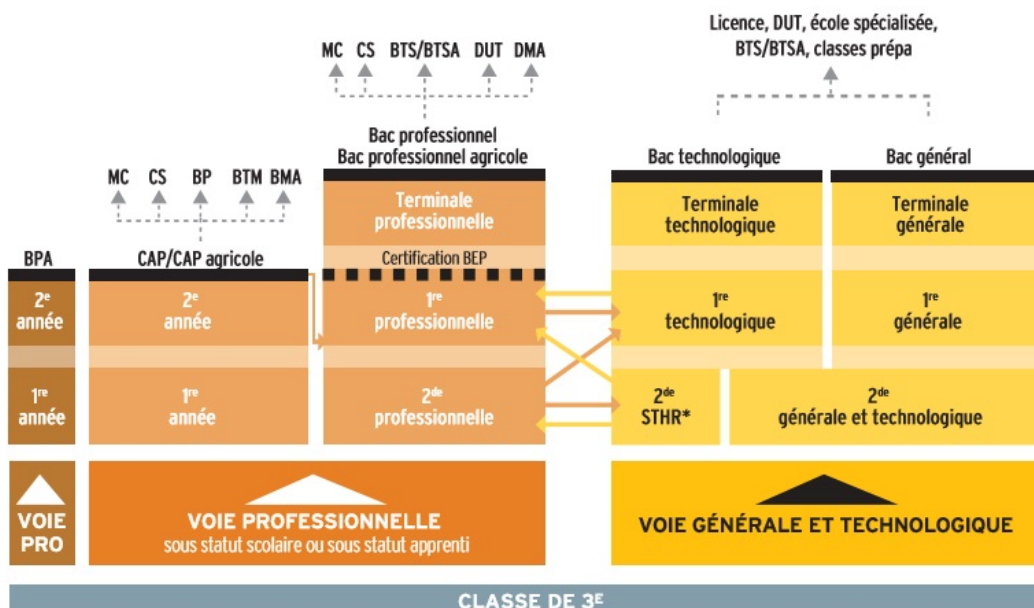
Note aux parents N°2 « Découvrir les formations et les nouveautés 2020 »

Chers parents,

Vous trouverez dans cette note N°2 les formations proposées à vos enfants dans les lycées du secteur nord et plus largement sur l'académie. Nous vous proposons un tour d'horizon rapide sur d'abord la voie générale et technologique et ensuite sur la voie professionnelle. Des liens vous seront proposés également pour approfondir vos recherches et vos réflexions avec vos enfants.

Les Psychologues Éducation Nationale
Centre d'Information et d'Orientation : Saint Denis et Sainte Clotilde

Les formations après la classe de 3ème



→ Passerelles entre les différentes voies
■ Sous statut apprenti

LEXIQUE < **BEP** : brevet d'études professionnelles **BMA** : brevet des métiers d'art **BP** : brevet professionnel **BPA** : brevet professionnel agricole **BTM** : brevet technique des métiers **BTS** : brevet de technicien supérieur **CAP** : certificat d'aptitude professionnelle **CS** : certificat de spécialisation agricole **DMA** : diplôme des métiers d'art **DUT** : diplôme universitaire de technologie **MC** : mention complémentaire * Les enseignements technologiques du bac STHR se déroulent dès la 2de.

La Voie Générale et Technologique

Une réforme des voies générale et technologique a été engagée depuis 2 ans maintenant. Pour rappel : un unique bac général remplace les anciennes séries Littéraire, Économie Sociale et Scientifique. Les Bac Technologiques sont maintenus avec quelques aménagements des enseignements.

⇒ En 2^{de} Générale et Technologique

Vos enfants auront des enseignements communs (matières obligatoires pour tous) et devront choisir au moment de l'inscription en lycée des enseignements optionnels (1, 2 enseignements optionnels ou aucun).

1) Les enseignements communs

Français : 4H

Histoire Géographie : 3H

LVA et LVB : 5H30

Sciences économique et sociale : 1H30

Mathématiques : 4H

Physique-Chimie : 3H

SVT : 1H30

EPS : 2H

EMC : 18H/an

Sciences numériques et technologie : 1H30

Accompagnement personnalisé

Accompagnement à l'orientation : 54H/an

Heure de vie de classe

2) Les enseignements optionnels

LCA latin : 3H

LCA grec : 3H

LVC : 3H

Arts : 3H

Arts du cirque : 6H

EPS : 3H

EATDD : 3H

Management et gestion : 1H30

Santé et social : 1H30

Biotechnologies : 1H30

Sciences et laboratoire : 1H30

Sciences de l'ingénieur : 1H30

Création et culture design : 6H

4 autres enseignements agricoles



[Cf p. 16-17 du Guide « En classe de 3^{ème} : préparer son orientation »](#)

⇒ En 1^{ère} et Terminale Générale

A l'issue de leur 2^{de} GT, si vos enfants choisissent la voie générale, ils devront se positionner sur des enseignements de spécialité :

En 1^{ère} : 3 enseignements de spécialité : 4H

En terminale : 2 enseignements de spécialité : 6H



[Cf p. 18 du Guide « En classe de 3^{ème} : préparer son orientation »](#) , ainsi que [Horizon 2021](#)

⇒ En 1^{ère} et terminale technologique

A l'issue de leur 2^{de} GT, si vos enfants choisissent la voie technologique, ils devront se positionner sur une spécialité de bac technologique dont voici la liste :

[Sciences et Technologie Industrielle Développement Durable \(STI2D\)](#)

[Sciences et Technologie Management Gestion \(STMG\)](#)

[Sciences et Technologie de Laboratoire \(STL\)](#)

[Sciences et Technologie Design et Arts Appliqués \(STD2A\)](#)

[Sciences et Technologie Agronomie et Vivant \(STAV\)](#)

[Sciences et Technologie Santé Sociale \(ST2S\)](#)



[Cf p. 19 du Guide « En classe de 3^{ème} : préparer son orientation »](#)

La Voie Professionnelle

Une réforme de la voie professionnelle a également été engagée, afin notamment d'autoriser une spécialisation plus progressive. Comme précédemment, vos enfants pourront se positionner sur 2 diplômes professionnels :

⇒ **Le certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) dont l'objectif est de se préparer à un métier précis et à entrer dans la vie active.**

Nouveauté 2020 : certaines spécialités ont changé de noms. Exemple :

Le CAP Équipier polyvalent du commerce remplace les CAP :

- Employé de commerce multi-spécialités
- Employé de vente spécialisé option A Produits alimentaires
- Employé de vente spécialisé option B Produits d'équipement courant
- Employé de vente spécialisé option C Services à la clientèle
- Employé de vente spécialisé option D Produits de librairie-papeterie-presse
- Vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles



Cf p. 19 du Guide « En classe de 3ème : préparer son orientation »

⇒ **Le Bac Professionnel dont l'objectif est de se préparer à la vie active ou à une poursuite d'études supérieures courtes.**

Pour certaines spécialités, vos enfants devront se positionner sur une famille de métiers en 2nde Professionnelle puis devront choisir une spécialisation en 1ère et Terminale Professionnelle.

Exemple : Entrée dans une famille de métiers par la 2nde Pro :

Famille des Métiers de la relation client

Seconde commune « Métiers de la relation client »

Puis choix de la spécialité en 1ère

1ère Pro Métier
du Commerce
et de la vente
Option A : Animation et Gestion
de l'espace commercial

OU

1ère Pro Métier
du Commerce
et de la Vente
Option B : Prospection clientèle
et valorisation
de l'offre commerciale

OU

1ère Pro Métier de l'accueil



Cf p. 40 et 41 du Guide « En classe de 3ème : préparer son orientation »

⇒ *L'apprentissage : une autre façon de se former*

Une majorité de CAP et de Bac Professionnels peuvent être validés par le biais de l'apprentissage.

Le principe : alterner des périodes de cours en Centre de formation pour Apprentis (CFA) et des périodes de travail en entreprise.

Statut du jeune : apprenti salarié.

Conditions d'accès : avoir 16 ans (ou 15 ans avec un niveau fin de 3ème et avoir une entreprise d'accueil).



Cf p. 55 et 56 du Guide « En classe de 3ème : préparer son orientation »